

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Septembre 2026

Le 20 Septembre 2026 à 10h30 les actionnaires de la société Centrales Villageoises NID'Energies, société par actions simplifiées de capital variable, dont le siège social est situé chez Florent LAVAL (responsable légal) au 21 rue de Belmont à Vaulx-Milieu, immatriculée au RCS de Vienne, sous le numéro SIREN 828 567 602, se sont réunis en présence à la salle de la fontaine à Meyrié, dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le 5 Septembre 2026.

Cette Assemblée Générale clôturait l'exercice fiscal Avril 2025 – Mars 2026

26 actionnaires étaient présents :

M Bernard CACHOZ	M Arnaud de FRESLON	M Jean-Jacques HUIBAN
M Emmanuel DURAND	M Alexandre MANZANILLA	M Christian FEURER
M Stéphane GERBAUD	Mme Sylvie DELORME	M Sylvain PRAS
M Pierre GIROUD	Mme Pauline METGE-TEYSSIER	M Roland BORGHI
M Florent LAVAL	Mme Valérie CROCHER	M Pierre JENOUVRIER
M Gérald MARTIN	M Raphaël ZEKRI	M Frédéric ARBID
M Philippe TISSERAND	M Michel GALLICE	Mme Noémie HUMBERT
Mme Monique DESPREAUX	M Hubert ALLIER	

Radiance Mutuelle, représentée par M Emmanuel DURAND

L'OGEC du lycée Saint-Marc, représenté par M Christophe DESTOMBES

Mairie de l'Isle d'Abeau, représenté par M Roland BORGHI

13 actionnaires avaient donné pouvoir et étaient représentés :

M Marcel COLOMB	Mlle Chloé MARTIN-CROCHET	Mme Sophie PERRIN
Mme Rosemarie HAHNE-TASTEVIN	M Sylvain DURAND-TERRASSON	Mme Chantal JACOBS
M Breffni BOLZE	M Yann HAMONIC	M Daniel CHAUVIN
Mme Marthe COLIN	Mme Céline DEBES	Mme Christine MALLARD
	M Edgar MELEDO	

L'assemblée est présidée par Florent Laval, président de la société.

L'ordre du jour était le suivant :

- 10h-10h30 : Accueil des actionnaires
- 10h30-12h30 : Assemblée Générale Ordinaire
 - Rapport d'activité
 - Rapport financier
 - Vote des résolutions
 - Renouvellement du conseil de gestion
 - Débat professionnalisation
 - Présentation de l'association MARPA de l'Hien

I. Rapport d'activité

Eléments présentés dans le rapport d'activité :

- L'équipe des 13 membres actifs
- Etat des lieux du réseau des centrales villageoises au-delà de NID'énergies
- Revue des indicateurs de disponibilité et de performance des 10 centrales photovoltaïques en production.
- Présentation des réalisations photovoltaïques de l'année et des opportunités en cours d'étude.
- Présentation des actions menées dans le cadre de la campagne de mobilisation

II. Rapport financier

Eléments présentés dans le rapport financier :

- Etat de l'actionnariat au 31/03/2026, avec le capital porté à 128 700 €.
- Bilan comptable et comparaison avec l'exercice précédent : Actif en hausse du fait de la construction de deux centrales PV durant l'exercice.
- Compte de résultat : exercice 2025 excédentaire avec + 5 756 €, supérieur à ce qui avait été anticipé mais en légère baisse par rapport à 2024 du fait de l'augmentation de quelques charges, de charges exceptionnelles non totalement réalisées ainsi que de charges projet non amortissables non réalisées (report de chantier) et d'une production PV moindre.
- Le résultat de 2026 devrait être compris entre 9 k€ et 10 k€ et n'inclut aucun lancement de nouveau chantier PV avant la fin de l'exercice ni aucune nouvelle dépense d'exploitation.

III. Autres sollicitations de l'assemblée

- 1) L'assemblée générale a été invitée à débattre sur l'opportunité pour NID'énergies de professionnaliser une partie des activités existantes ou à venir.

Cette réflexion est motivée par les défis posés par la difficulté à mobiliser de nouveaux bénévoles et par la nouvelle dimension des projets PV ACC.

Débat : Plusieurs actionnaires se sont interrogés sur la stratégie de croissance pour la croissance qui semble justifier cette nouvelle orientation. La professionnalisation n'est pas actée et dépendra des conclusions d'un éventuel accompagnement menée avec Coopawatt qui commencera par une réflexion sur la vision stratégique.

IV. Vote des résolutions

-----Assemblée générale ordinaire -----

Résolution 1 - Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion et quitus donné au conseil de gestion

- L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026, faisant ressortir un bénéfice de 5 756 € (Cinq mille sept cent cinquante six euros).
- Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil de gestion pour l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice.

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ approuvée à l'unanimité

Résolution 2 - Affectation du résultat

- L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 5 756 € (Cinq mille sept cent cinquante six euros) au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du Conseil de gestion, d'affecter :
 - 5 % du résultat en réserve légale, soit 288 euros (deux cent quatre vingt huit euros) qui s'élèvera ainsi à 1 701 € (mille sept cent un euros).
 - le solde, soit 5 468 euros (cinq mille quatre cents soixante huit euros), en dotation du compte de report à nouveau, qui ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent s'élèvera à + 17 338 euros (Dix-sept mille trois cents trente huit euros).



Notice explicative : Lorsqu'une entreprise réalise des bénéfices, elle doit en affecter une partie en réserve légale, à raison de 5 % minimum du résultat dans la limite de 10 % du capital social.

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ approuvée à l'unanimité

Résolution 3 - Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de gestion mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.



Notice explicative : cette résolution permet de confirmer que vous avez bien été informé qu'aucune convention (accord produisant effet de droit, par ex. rémunération d'un compte courant d'associé non prévue par les statuts, achat, location ou vente d'un bien appartenant à un dirigeant...) n'a été conclue durant l'exercice entre la société et son président, ses dirigeants ou un de ses actionnaires détenant plus de 10% des actions.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

Résolution 4 - Élection des membres du Conseil de gestion

Le Conseil de gestion est actuellement composé de : Arnaud DE FRESLON, Christian FEURER, Florent LAVAL (Président), Gérald MARTIN, Pauline METGE, Philippe TISSERAND, Alexandre MANZANILLA, Michel LACREUSE, Sylvie DELORME, Emmanuel DURAND (Collège Personnes morales), Christophe LAVILLE (Collège collectivité) et Roland BORGHI (Collège collectivité) soit 12 membres.

Conformément aux statuts, qui prévoient un renouvellement du Conseil de gestion par tiers tous les ans, les membres sortants sont : Florent Laval, Christian Feurer, Emmanuel Durand.

M Christophe LAVILLE a souhaité démissionner de son siège.

L'assemblée générale, après avoir entendu les candidats, procède à l'élection de Florent Laval, Christian Feurer, Emmanuel Durand pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité



Notice explicative : Les statuts prévoient que le conseil de gestion compte 6 à 12 membres (élus en AG) et prenne des décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Suite à l'AG, le conseil de gestion est complet.

Résolution 6 - Pouvoirs au porteur

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

Le Président,
Florent LAVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FLAVAL', written over a faint rectangular grid.

Secrétaire de la séance,
Christian FEURER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CFE', written over a faint rectangular grid.